

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal
DU 29 NOVEMBRE 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>			<u>Date de la convocation :</u> <u>Date d'affichage :</u>	
<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>votants</i>		
10	07	07	08.11.2023	08.11.2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, LE VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H30 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SGHAIER Nouredine.

Etaient présents : MM. Nouredine SGHAIER ; Romain BOURGINE ; Gérard PETIT ; Arnaud BAUDRY ; Fabien LECERF ; Mme Anne-Marie DELABRE ; Brigitte ALBERT.

Etaient absents : Mmes. Jessyca CARDINALE ; Céline BOCLAUD ; Waad KAMOUN.

Pouvoirs : Néant

A été nommé secrétaire : M. Arnaud BAUDRY.

Ordre du jour :

- Remboursement d'office Monsieur Gérard Petit des frais OVH – Hébergement du site internet de la mairie.
- Remboursement à Mme Céline Boclaud des frais engagés pour l'achat d'un costume de Père Noël.
- Etude sur l'installation de la vidéosurveillance de la commune.
- Subvention en faveur de l'association Val'Eure Verte.
- Avenant à la convention pour la dématérialisation des actes en Préfecture.
- Modification du nom de la rue des Vaux.
- Point sur les diverses commissions.

La séance est ouverte à 18h30.

REMBOURSEMENT D'OFFICE A M. GERARD PETIT DES FRAIS OVH – HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE.

Délibération 2023-22

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de payer les dépenses liées au site internet, référencement et autres, il a dû renseigner sa carte bancaire personnelle sur le site internet d'OVH, car il n'y avait pas la possibilité de payer par mandat administratif. Il rappelle qu'ayant envoyé sa démission à Monsieur le Préfet, il est nécessaire que quelqu'un d'autre paie ces dépenses avec sa propre carte bancaire. Il précise que Monsieur Gérard Petit, son 2^{ème} adjoint, propose de prendre cette charge. Il demande à l'assemblée, son accord pour lui rembourser systématiquement les frais occasionnés.

Considérant qu'il appartient à la commune de financer les dépenses liées au site internet de celle-ci, le conseil, à l'unanimité, décide :

- D'accorder à Monsieur Gérard Petit, le remboursement de toutes les factures OVH, concernant le site internet de la commune, et ce, pour toute la durée de son mandat.

SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION VAL'EURE VERTE.

Délibération 2023-23

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association Val'Eure Verte organise gratuitement depuis deux ans une collecte des déchets sur les abords des routes de la commune. Il suggère donc de lui attribuer une subvention et propose 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **décide** :

- D'octroyer une subvention de 150 € à l'association Val'Eure Verte.
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent.

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES EN PREFECTURE

Délibération 2023-24

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le nouveau logiciel acheté en vue du passage à la M57 comprend un tiers de télétransmission nommé Ixchange2 et qu'il peut se substituer au tiers de télétransmission actuellement utilisé, nommé Act'Eure, pour transmettre les actes en Préfecture.

Il propose donc de prendre un avenant à la convention passée avec la Préfecture pour permettre la transmission des actes via Ixchange2 et non plus Act'Eure.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention initiale passée avec la Préfecture pour la transmission des actes et par conséquent, l'autorise à utiliser le nouveau tiers de télétransmission Ixchange2.

REMBOURSEMENT A Mme CELINE BOCLAUD DES FRAIS ENGAGES POUR L'ACHAT D'UN COSTUME DE PERE NOEL

Délibération 2023-25

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que c'était Monsieur un ancien conseiller municipal qui jouait le rôle de père Noël avec son propre déguisement, les années précédentes, mais que suite à sa démission, quelqu'un d'autre prendra sa place lors de l'arbre de Noël, ce qui implique d'acheter un costume.

Il précise que Madame Céline Boclaud, déléguée fêtes et cérémonies, s'est chargée d'en acheter un et propose de lui rembourser cette dépense.

Il présente la facture d'un montant de **35,84 € ttc.**

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- De rembourser l'achat d'un costume de Père Noël à Mme Boclaud,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

ETUDE SUR L'INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE DANS LA COMMUNE

Après concertation, le conseil préfère se donner le temps d'une investigation sur la nécessité d'implanter des caméras de vidéosurveillance sur la commune, avant d'engager des frais d'étude en ce sens.

MODIFICATION DU NOM DE LA ROUTE DES VAUX

Mme Anne-Marie Delabre ayant précédemment suggéré de modifier le nom de la route des Vaux afin de clarifier les adresses entre les habitants de celle-ci et ceux du hameau des Vaux, souvent sujet à confusion, notamment au niveau du courrier, Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal.

Après s'être concertés, les membres présents, décident de demander aux habitants eux-mêmes s'ils souhaitent cette modification, et si tel est le cas, quel nom ils préconisent pour leur rue.

POINT SUR LES DIVERSES COMMISSIONS

Syndicat de Rivière :

Mme Anne-Marie Delabre signale que les pieux situés sur les rives de l'Eure sont retirés petit à petit par les services du syndicat de rivière, car ils se délitent. Ceux qui bordent les berges à Merrey le seront aussi prochainement. Elle rapporte également de la réunion à laquelle elle a assisté, que la passe à poissons récemment construite doit être refaite car elle présente des malfaçons.

Syndicat de voirie :

Mme Brigitte Albert revient sur le Pont dit d'Arcole. Elle précise que s'il s'écroulait, les communes de Merrey et Breuilpont seraient responsables.

Monsieur Romain Bourguin indique que les barrières qui en fermaient déjà l'accès, ont été renforcées et que de nouveaux panneaux ont été installés pour en interdire l'accès.

Il précise que d'autres études et devis sont nécessaires pour commencer à faire des demandes de subventions et que les travaux ne pourront pas débuter avant d'avoir obtenu toutes les subventions.

Monsieur Romain Bourguin présente à l'assemblée le plan d'implantation des nouveaux panneaux qui a été soumis au syndicat de voirie afin de sécuriser certaines intersections où portions de routes, notamment aux Vaux de Merrey. Il précise que les panneaux seront à la charge de la commune.

La séance est levée à 20H15.